



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Bureau des procédures
environnementales et foncières**

Ouverture d'enquête publique

Une enquête publique en vue d'obtenir l'autorisation administrative nécessaire à la modification n° 3 du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la commune de Château-Gontier-sur-Mayenne sollicitée par le maire de Château-Gontier-sur-Mayenne est ouverte du mercredi 13 janvier 2021 – 9h00 au mercredi 27 janvier 2021 - 18h00.

A l'issue de la procédure, le préfet pourra approuver, ou non, la modification n° 3 du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la commune de Château-Gontier-sur-Mayenne.

Monsieur Antoine Queruau-Lamerie, chef d'entreprise, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, sont déposés du mercredi 13 janvier 2021, 9h00, au mercredi 27 janvier 2021, 18h00 en mairie de Château-Gontier-sur-Mayenne (53204), siège de l'enquête, 23 place de la République, BP 20402 aux heures habituelles d'ouverture à titre indicatif :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.

En outre, le dossier de l'enquête peut être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Château-Gontier-sur-Mayenne, 23 place de la République – 53204 Château-Gontier-sur-Mayenne (aux heures indiquées ci-dessus).

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État en Mayenne (www.mayenne.gouv.fr > [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Environnement, eau et biodiversité](#) > [Enquêtes publiques hors ICPE](#) > [Divers](#) > [PSMV 3](#)). Il y est maintenu pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance selon ces modalités et formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les consignant directement sur le registre d'enquête à disposition du public,
- soit en les adressant par écrit à la mairie de Château-Gontier-sur-Mayenne, siège de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur (PSMV 3) – 23 place de la République, BP 20402, 53204 Château-Gontier-sur-Mayenne. Elles seront annexées au registre,
- soit par voie électronique à l'adresse suivante :
pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr, en précisant en objet « PSMV 3 ». Afin de ne pas créer d'incident informatique, la taille des pièces jointes ne peut pas excéder 5 méga octets. Si les pièces jointes dépassent cette taille, il est possible de transmettre celles-ci en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer le rattachement avec les courriels précédents.

Les observations et propositions reçues par voie électronique sont accessibles sur le site internet et à la rubrique indiqués ci-dessus.

Le commissaire-enquêteur se tient à la disposition du public en mairie de Château-Gontier-sur-Mayenne :

- le mercredi 13 janvier 2021, de 9h00 à 12h00,
- le samedi 16 janvier 2021, de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 27 janvier 2021, de 15h00 à 18h00.

Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, dont un rapport de présentation et une note explicative.

Toute information concernant le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la mairie de Château-Gontier-sur-Mayenne (Mme DENIZART Sandra, service urbanisme : urbanisme@chateaugontier.fr, tél : 02 43 09 55 71).

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront disponibles sur le site internet des services de l'État, rubrique susmentionnée, ainsi qu'en mairie de Château-Gontier-sur-Mayenne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera par ailleurs possible d'en obtenir communication en s'adressant à la préfecture de la Mayenne - bureau des procédures environnementales et foncières.